



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS

de l'année 2026

Sommaire

1. Éléments de contexte	4
2. Le Budget Principal de la Comm.d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	6
2.1. La section de fonctionnement	6
a) Les recettes de fonctionnement	7
b) Les dépenses de fonctionnement	10
c) La vue d'ensemble.....	13
2.2. La section d'Investissement	14
2.3 La structure de la dette	17
3. Les Budgets Annexes	18
3.1. Le budget annexe REOMI – Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.....	18
3.2. Le budget annexe ASSAINISSEMENT RÉGIE.....	22
3.3. Le budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	27
3.4. Le budget annexe ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	27
3.5. Le budget annexe ENSEMBLE IMMOBILIER BÉGAUDIÈRE.....	28
3.6. Le budget annexe PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES	28
3.7. Le budget annexe PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.....	29
4. Consolidation des Budgets 2025.....	30

Préambule

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté d'Agglomération, elle sera disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil communautaire avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 sera voté le 03 mars 2026 par le Conseil communautaire et sera consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Sur le plan budgétaire, au 1er janvier 2026, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie totalisera 8 budgets détaillés comme suit :

- 1 budget principal,
- 1 budget annexe « REOMI »
- 1 budget annexe « ASSAINISSEMENT REGIE »
- 1 budget annexe « SPANC »
- 1 budget annexe « Zone d'Activités Economiques »
- 1 budget annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière »
- 1 budget annexe « Pépinière d'Entreprises »
- 1 budget annexe « PORTS ».

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026) a été considéré comme définitivement adopté dans le cadre de la procédure de l'article 49.3 de la Constitution le 2 février 2026. Cette version définitive du PLF 2026 doit encore être validée par le Conseil constitutionnel dans les prochains jours avant d'être promulguée.

L'effort réclamé aux collectivités sera d'environ 2 milliards d'euros en 2026 selon le gouvernement, avec une ponction de 740 millions d'euros au titre du DILICO (dont les communes sont toutefois exonérées). Si la DGF reste stable et n'est donc pas revalorisée sur l'inflation, le Fonds vert est, lui, une nouvelle fois raboté.

Le gouvernement projette :

- un taux de croissance qui s'établirait à 0,7% en 2025 puis à 1% en 2026
- une inflation hors tabac à 1 % en 2025, 1,3 % en 2026
- un déficit public estimé à 5% du PIB en 2026 et sous les 3% en 2029

C'est donc dans ce contexte que la Communauté d'Agglomération propose de voter ses budgets primitifs 2026.

Les principales mesures du PLF 2026 impactant le Budget 2026 de la Communauté d'Agglomération sont les suivantes :

A. Gel de la DGF à son niveau de 2025

Selon l'article 31, l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) serait gelée à son niveau 2025.

L'évolution pour la Communauté d'Agglomération reposant sur les autres paramètres (population, CIF...) serait, suivant les estimations, de 161 534 € par rapport 2025.

B. Diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels

Dans sa version initiale, le PLF 2026 prévoyait de minorer de 25% la compensation pour réduction de 50% des valeurs locatives des locaux industriels. La version « 49.3 » confirme la version des Sénateurs avec un coefficient de réfaction de 0,807 (-19,3%) qui sera appliqué à la compensation qui aurait dû revenir à chaque collectivité à compter de 2026.

Ainsi la compensation à percevoir par la Communauté d'Agglomération sera réduite pour l'exercice 2026 de 218 593 €. Somme qui n'était pas intégrée au moment du DOB 2026.

C. DILICO 2

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales instauré en 2025 pour contribuer à l'équilibre des finances publiques, est reconduit.

Comme en 2025, les prélèvements sont plafonnés à 2% des recettes réelles de fonctionnement 2023. Le montant total de la participation des collectivités a été ramené à 740 millions d'euros et sa durée de reversement s'étendra désormais sur 3 ans.

La Communauté d'Agglomération ne serait pas contributrice.

D. TVA et le FCTVA des EPCI

♦ TVA :

Dans sa version « 49.3 » le PLF 2026, a retenu une évolution de la fraction de TVA, en compensation de la suppression de la TH et de la CVAE pour les EPCI, en fonction de la TVA nationale de l'année N-1.

Les dernières simulations permettent de faire évoluer le produit pour la Communauté d'Agglomération de la manière suivante :

- Fraction de TVA « TH » : 9 074 131 € (+51 044 € par rapport au DOB)
- Fraction de TVA « CVAE » : 2 830 242 € (+13 144 € par rapport au DOB)
-

♦ FCTVA :

L'article 32 prévoit le report d'un an du versement du FCTVA aux intercommunalités (perception du FCTVA d'investissement en N+1 pour les EPCI qui le percevait en N).

Il n'y aura donc aucune perception du FCTVA en 2026.

Pour la Communauté d'Agglomération cela correspond à une absence de recettes d'investissement de 1 215 000 €, à compenser par de l'emprunt.

E. Cotisations CNRACL

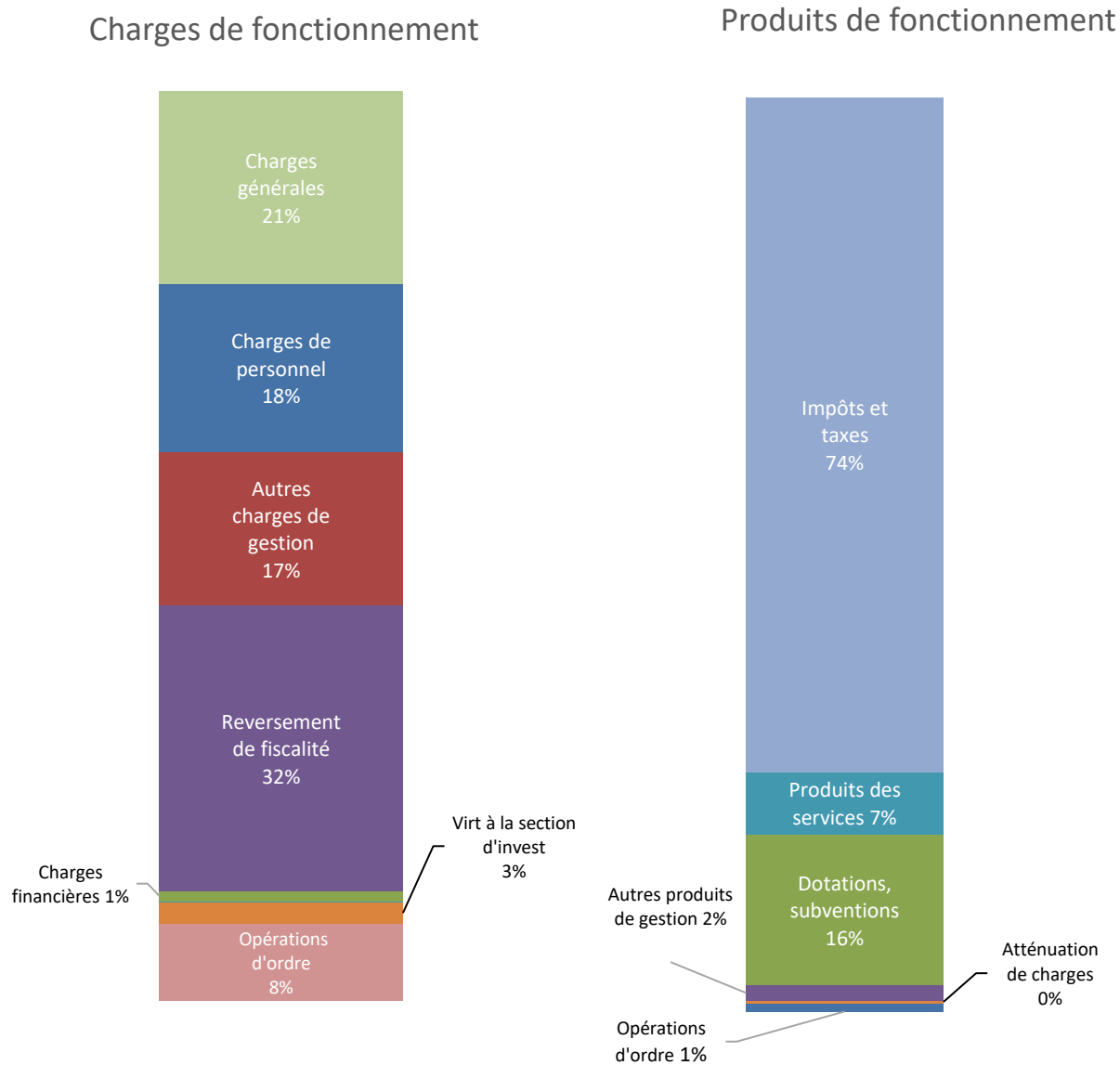
Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 acte une hausse progressive du taux de cotisation employeur CNRACL à raison de + 3 points par an pendant 4 ans, soit + 12 points au total de 2025 à 2028, portant le taux à 43,65 % en 2028. Cette augmentation vise à redresser le déficit structurel de la caisse de retraite des agents des collectivités locales.

Cette mesure, pour la Communauté d'Agglomération, entraîne une charge supplémentaire, par rapport à 2024, de 347 000€ pour le budget principal et de 604 000 € en y incluant les budgets annexes REOMI et ASSAINISSEMENT REGIE et de 136 000 € pour les budgets du CIAS.

2. LE BUDGET PRINCIPAL

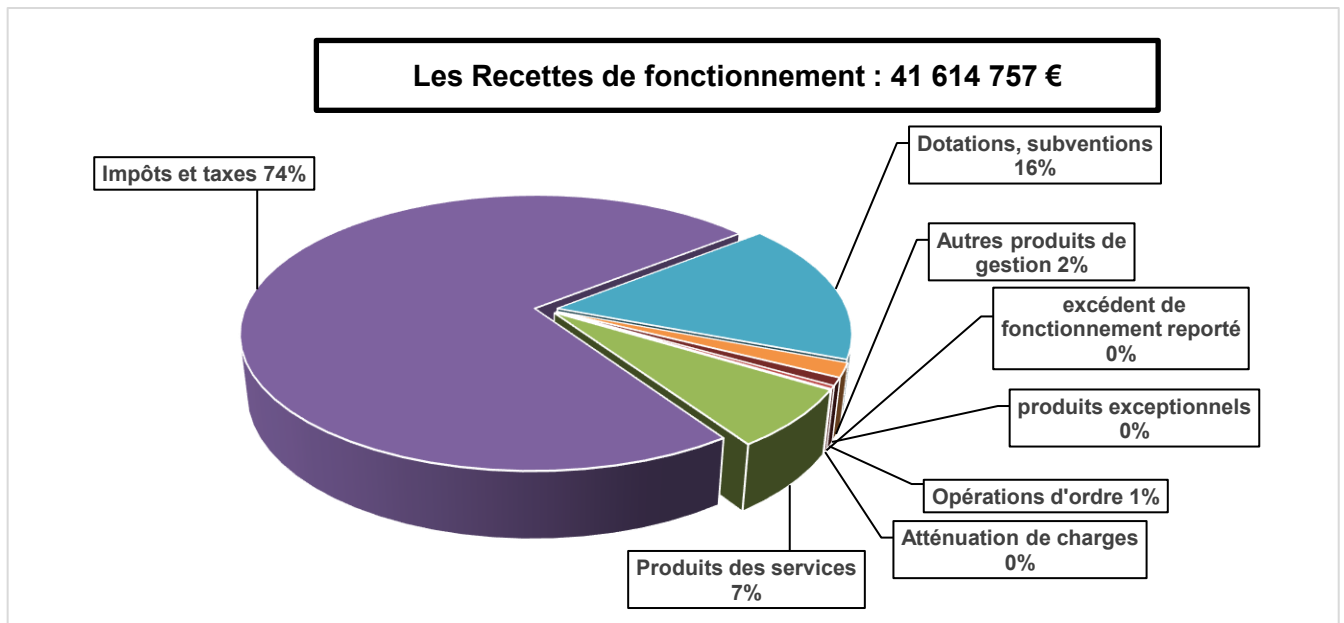
2.1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 41 614 757 € en 2026 pour 44 434 927,92 € en 2025.



a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 0,21 % par rapport à l'exercice précédent.



Les recettes réelles de fonctionnement, sont projetées à 41,2 M€ en 2026, en hausse de 136 505 € par rapport au BP 2025.

Ces recettes restent majoritairement composées du produit de la fiscalité, qui représente 74% des recettes, en progression de 1,11% et 0,65% (hors taxe de séjour et autres taxes).

La Dotation d'Intercommunalité et les compensations fiscales versées par l'ETAT, représentent 11% des recettes réelles et sur l'exercice 2026 baissent de 2,70% (-127 k€).

Chapitre 70 – produits des services

Les produits des services sont budgétisés avec une baisse de 1,84 % en 2026 (- 53 k€).

Les recettes de la billetterie de la salle de spectacles « La Balise » ainsi que celles du multiplexe aquatique ont été ajustées à la hausse sur 2026 (+19 k€).

Le produit de la refacturation de la mise à disposition des services ingénierie, construction et marchés publics aux communes a été revu à la baisse sur l'exercice 2026 (-50 k€) ainsi que la refacturation des frais de siège aux budgets annexes REOMI et ASSAINISSEMENT REGIE (-20 k€). Une baisse est également prévue sur la refacturation des actes d'urbanisme aux communes (-16 k€).

L'exercice 2026 enregistre par ailleurs la refacturation aux communes de la maintenance des nouveaux serveurs (+17 k€).

Chapitres 73 – produits fiscaux

En l'absence de la notification, par la direction départementale des finances publiques (DDFIP), des bases fiscales 2026, le projet de budget est établi, sans hausse des taux de fiscalité et comme le prévoit l'article 1518 bis du CGI, depuis 2018, avec application aux bases, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et la taxe sur le foncier bâti (TFB), de la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) à fin novembre estimée à +0,8%.

Le produit fiscal 2026 évolue très faiblement car les bases définitives 2025 de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) ont connu pour la deuxième année consécutive une baisse assez importante par rapport à celle notifiée en début d'année (-5% - 321 k€).

Le projet de Loi de finances pour 2026 prévoit une évolution en fonction de la TVA nationale de l'année N-1 de la fraction de TVA perçue désormais par l'agglomération en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE. Ces montants représentent 40% des recettes fiscales de l'Agglomération.

Les autres produits de fiscalité, TASCOM et IFER ont été estimés à hauteur du produit définitif de 2025, générant un produit supplémentaire de 150 k€, et la GEMAPI sur la base de 15 € par habitant DGF (78 029) suivant la décision du Conseil Communautaire du 17 décembre 2025.

A noter l'inscription en 2026 d'une nouvelle taxe, la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance, introduite par la loi de finances pour 2024 et perçue pour la première fois en 2026. Fixée à 49 748 € pour l'exercice 2024, elle est reversée à hauteur de 48 430 € aux communes (chapitre 014).

Avec l'application de ces différentes évolutions, le chapitre enregistre une progression de 286 057 €.

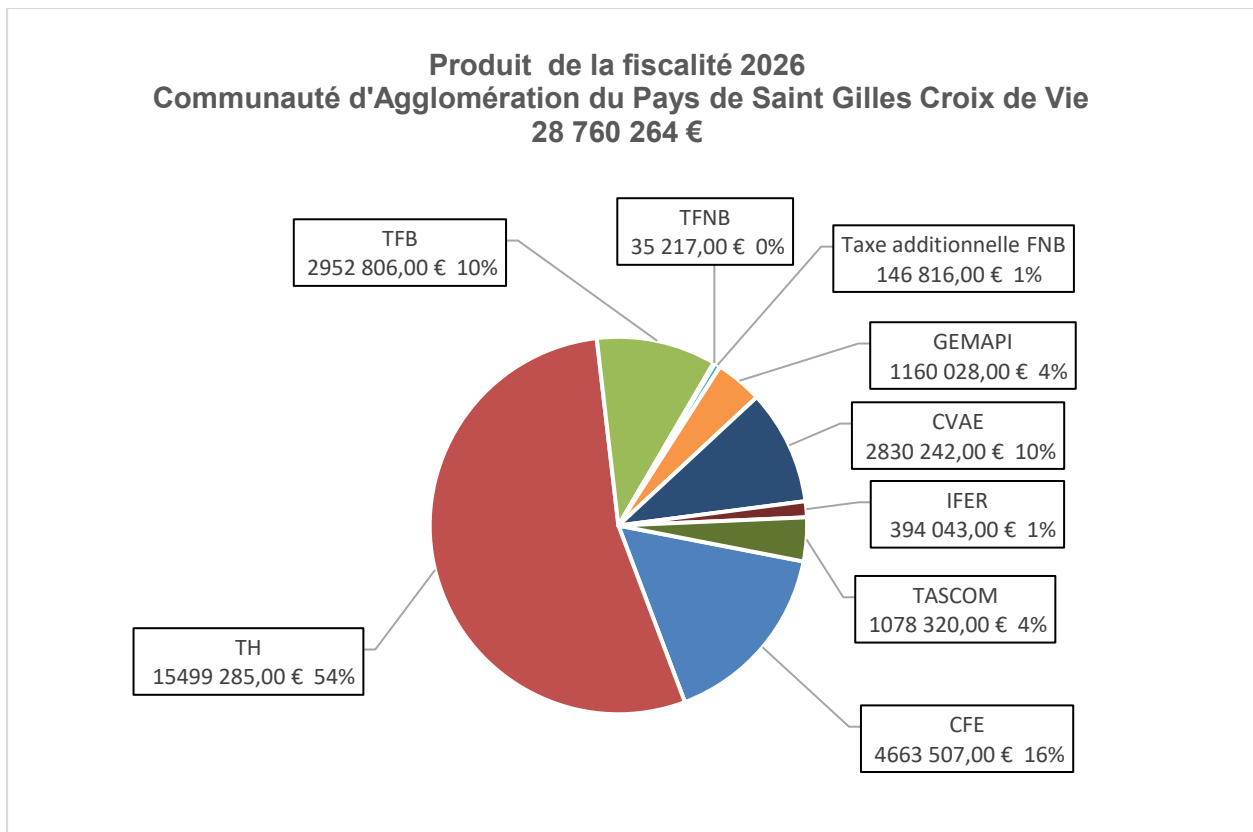
Une augmentation de 100 000 € a par ailleurs été budgétisée pour le produit de la taxe de séjour avec un montant inscrit à hauteur de 1 900 000 € somme qui est totalement reversée à l'Office de Tourisme Intercommunal.

Bases

	BP 2025 ETAT 1259 IPCH 1,7%	CA 2025 Bases définitives	BP 2026 bases estimatives IPCH 0,80%	taux	evol. Bases/ Etat 1259 - BP 2025	evol. Bases/ Etat 1386 - CA 2025
Taxe habitation résidences secondaires	58 168 000,00 €	55 379 331,02 €	55 822 363,00 €	11,51%	-4,03%	0,80%
Taxe foncier bâti	98 865 000,00 €	98 965 236,49 €	99 756 958,00 €	2,96%	0,90%	0,80%
Taxe foncier non bâti	1 788 000,00 €	1 624 976,74 €	1 637 977,00 €	2,15%	-8,39%	0,80%
CFE	19 364 000,00 €	19 360 893,71 €	20 232 134,00 €	23,05%	4,48%	4,50%

Produit

	BP 2025 ETAT 1259	CA 2025 Produits définitifs	BP 2026 ETAT 1259	evol. Produit BP à BP	Evol en €/ Etat 1259 - BP2025	Evol en €/ Etat 1386 - CA 2025
Taxe habitation résidences secondaires	6 695 137,00 €	6 374 161,00 €	6 425 154,00 €	-4,03%	-269 983,00 €	50 993,00 €
Taxe foncier bâti	2 926 404,00 €	2 929 371,00 €	2 952 806,00 €	0,90%	26 402,00 €	23 435,00 €
Taxe foncier non bâti	38 442,00 €	34 937,00 €	35 217,00 €	-8,39%	-3 225,00 €	280,00 €
Taxe additionnelle foncier non bâti	150 460,00 €	145 630,00 €	146 816,00 €	-2,42%	-3 644,00 €	1 186,00 €
CFE	4 463 402,00 €	4 462 686,00 €	4 663 507,00 €	4,48%	200 105,00 €	200 821,00 €
IFER	345 481,00 €	394 043,00 €	394 043,00 €	14,06%	48 562,00 €	0,00 €
TASCOM	977 256,00 €	1 078 320,00 €	1 078 320,00 €	10,34%	101 064,00 €	0,00 €
GEMAPI	1 170 435,00 €	1 160 028,00 €	1 160 028,00 €	-0,89%	-10 407,00 €	0,00 €
fraction de TVA - TH	8 998 038,00 €	9 023 088,00 €	9 074 131,00 €	0,85%	76 093,00 €	51 043,00 €
Fraction de TVA CVAE	2 809 152,00 €	2 862 151,00 €	2 830 242,00 €	0,75%	21 090,00 €	-31 909,00 €
TOTAL FISCALITÉ	28 574 207,00 €	28 464 415,00 €	28 760 264,00 €	0,65%	186 057,00 €	295 848,99 €
Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance	0,00 €	0,00 €	49 748,00 €		49 748,00 €	49 748,00 €
Taxe de séjour	1 800 000,00 €	1 802 840,07 €	1 900 000,00 €	5,56%	100 000,00 €	97 159,93 €
TOTAL FISCALITÉ avec les autres taxes	30 374 207,00 €	30 267 255,07 €	30 710 012,00 €	1,11%	335 805,00 €	442 756,92 €



Chapitre 74 – dotations et participations

L'instauration dans la Loi de Finance pour 2026 d'une minoration de 19,3% de la compensation pour réduction de 50% des valeurs locatives des locaux industriels, entraîne une baisse de 218 593 € sur ce chapitre par rapport à 2025.

Ce chapitre est constitué à 66% de la dotation d'intercommunalité et des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de fiscalité qu'il décide.

Les évolutions positives concernent :

- La Dotation d'intercommunalité : + 60 350 €
- Les subventions NATURA 2000 (dont cartographe 35 000€) et conservatoire du littoral : + 89 300 €
- La subvention pour un Volontaire Territorial en Administration à France Services : + 15 000 €
- La subvention pour l'emploi d'un conseiller Territoire et Transition : + 20 000 €
- La subvention pour l'emploi d'un économe des flux : + 20 400 €

Les subventions et participations qui diminuent en 2026 concernent les compensations fiscales, évoquées ci-avant, la subvention pour l'animation de l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) et la participation de l'Etat à travers le « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » au titre du transport à la demande qui prend fin au 30 juin 2026. Ces postes représentent une baisse de 252 000 €.

Chapitres 75 – autres produits de gestion courante

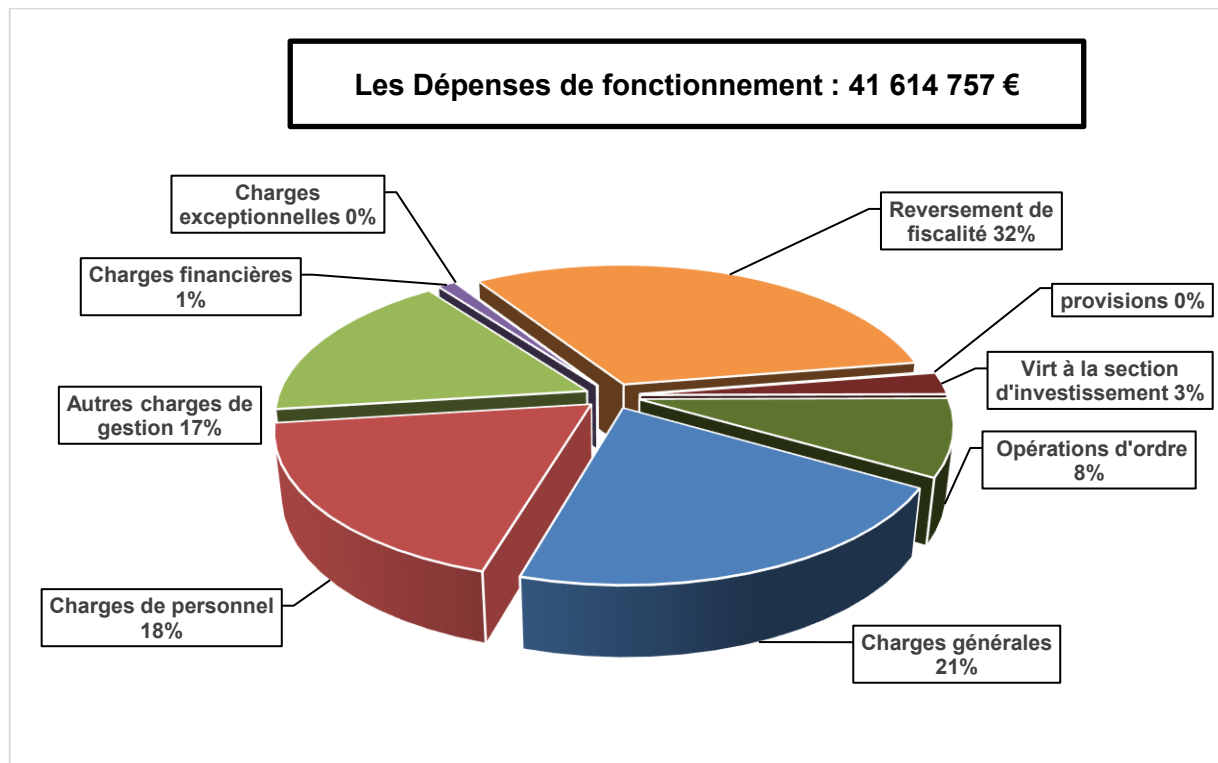
Ce chapitre enregistre la facturation des différents loyers issus du parc immobilier de la Communauté d'Agglomération. Il est en baisse de 106 417 €.

A compter de l'année 2025, l'Office de Tourisme Intercommunal, a commencé à rembourser les travaux réalisés au vélo-rail de Commequiers. Deux annuités leur ont été facturées, le montant inscrit en 2026 se limite quant à lui à une seule annuité, une baisse de 91 155 € est donc constatée sur l'exercice 2026.

Les autres variations concernent les fermages, les loyers du restaurant de Saint-Maixent Sur Vie et de la salle Clément Gauvrit de la salle de spectacles qui ont été revus à la baisse (-16 700 €).

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent légèrement par rapport à l'exercice précédent (+ 0,16 %).



Les mesures principales en fonctionnement peuvent être décrites ainsi :

Chapitre 011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 23% des charges réelles de fonctionnement.

Avec une évolution maîtrisée à +0,46% au stade du DOB, celle-ci s'affiche désormais à +2,61%. En effet les effondrements de réseaux d'eaux pluviales subis dernièrement ont nécessité l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 180 000 € sur la ligne « entretien des réseaux ».

Les évolutions suivantes sont par ailleurs constatées :

- Cartographie des habitats Natura 2000 (subventionné à 100%) pour 35 000 €
- Extension de la fourrière animale à la capture des chats pour 21 000 €
- Etude sur la reconfiguration du transport urbain pour 60 000 €.

Les postes de dépenses suivants sont quant à eux estimés à la baisse :

- Marché du transport scolaire à hauteur de 47 000 €
- Crédit-bail de la gendarmerie en baisse de 28 000 €.

Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges de personnel représentent 20% des charges réelles de fonctionnement.

La progression de 4,14% (+305 360 €) s'explique principalement par les évolutions suivantes :

Éléments impactant la masse salariale	Montant
Créations de postes (1 poste à 50 % au service littoral et gestion des risques, 1 poste contrat de projet France Service, 1 poste Chargé de la Communication et de la Médiation Culturelle, 1 poste de technicien de l'habitat-responsable de l'habitat, 1 poste non budgété sur BP 2025 d'agent des services techniques, 1 poste au service informatique)	+ 194 250 €
Ajustement de postes (directeur des Ressources Humaines, 1 poste de coordinateur comptable, 2 postes chargés de communication, 1 poste d BNSSA, 1 poste de directeur de la transition, 1 poste de responsable technique, 1 poste pour la micro-folies, 1 poste aux marchés publics, intermittents du spectacle et collaborateur de cabinet)	
Glissement Vieillesse Technicité (dont impact hausse taux CNRACL et URSSAF)	+ 98 919 €
Prévoyance et mutuelle	+ 7 870 €
Assurance du personnel/FDAS/médecine du travail	+ 4 321 €
Total	305 360 €

Chapitre 65 – autres charges de gestion

Ce chapitre, qui représente 19% des charges réelles de fonctionnement évolue à la baisse (-2,8%) par rapport à 2025. Les variations sont les suivantes :

- Participation versée au CIAS + 228 000 €
- Participation au SDIS + 16 000 €
- Participation aux syndicats de marais + 9 000 €
- Subventions versées aux associations + 14 000 €
- La prise en charge des déficits des budgets annexes – 470 653 €.

Chapitre 66 – charges financières

La baisse du taux du livret A passant de 3% début 2025 à 1,7% permet de réduire les charges financières de 145 k€ et permet de neutraliser les charges financières (+34 k€) du nouveau prêt contracté en octobre 2025 pour le financement du soutien à l'habitat.

Les ICNE (intérêts courus non échus) ainsi que la provision au titre des intérêts de la ligne de trésorerie sont en recul de 8 k€.

Chapitre 67 – charges spécifiques

Sont inscrits des crédits pour d'éventuelles annulations de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs. En 2025 avait été budgétisé une annulation de titres émis à tort en 2021, pour 47 000 €, expliquant la diminution des inscriptions budgétaires sur 2026.

Chapitre 68 – provision

En application des principes de prudence et de sincérité, la communauté d'agglomération a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif. A ce titre des crédits à hauteur de 30 000€ sont inscrits.

Chapitre 014 – atténuation de produits

Ce chapitre représente 35% des charges réelles de fonctionnement. Il s'établit à 13 118 130 €, en baisse de 109 370 €.

Le chapitre est constitué de :

- L'Attribution de Compensation pour 3 074 000 € (-268 k€ : actualisation des charges transférées « eaux pluviales urbaines » et reversement de l'aide pour le service public petite enfance)
- La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) pour 405 000 € (l'ajustement au regard du montant versé en 2025)
- Le FNGIR (Fonds National de Garantie individuelle de Ressources) pour 7 670 700 €,
- Le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal pour 1 900 000 €. En progression de 100 000 € afin de tenir compte du produit perçu en 2025 et de la revalorisation du montant de la taxe de séjour pour les campings 3, 4 et 5 étoiles, passant de 0,60 € à 0,65 € la nuitée.
- Le reversement de la Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance aux communes à hauteur de 48 430 €.
- Une provision de 20 000 € pour d'éventuels dégrèvements de fiscalité.

c) **La vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

Dépenses	BP 2026	BP 2025	variation 2026/ 2025	Recettes	BP 2026	BP 2025	variation 2026/ 2025
Charges à caractère général	8 809 644,00 €	8 585 626,00 €	2,61%	Produits des services	2 839 060,00 €	2 892 210,00 €	-1,84%
Charges de personnel	7 674 360,00 €	7 369 000,00 €	4,14%	Impôts et taxes	30 710 012,00 €	30 374 207,00 €	1,11%
Autres charges de gestion courante	6 962 270,00 €	7 163 598,00 €	-2,81%	Dotations, subventions et participations	6 880 597,00 €	6 920 330,00 €	-0,57%
Charges financières	450 700,00 €	570 000,00 €	-20,93%	Autres produits de gestion courante	680 282,00 €	786 699,00 €	-13,53%
Charges spécifiques	18 000,00 €	65 000,00 €	-72,31%	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	
Provisions	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00%	Reprises de provisions	0,00 €	0,00 €	
Reversement de fiscalité	13 118 130,00 €	13 227 500,00 €	-0,83%	Atténuation de charges	144 806,00 €	144 806,00 €	0,00%
Sous-total dépenses réelles	37 063 104,00 €	37 010 724,00 €	0,14%	Sous-total recettes réelles	41 254 757,00 €	41 118 252,00 €	0,33%
Opérations d'ordre	3 500 000,00 €	3 600 000,00 €	-2,78%	Excédent de fonct. reporté	0,00 €	2 959 675,92 €	-100,00%
Vrt à la section d'investissement	1 051 653,00 €	3 824 203,92 €	-72,50%	Opérations d'ordre	360 000,00 €	357 000,00 €	0,84%
Total	41 614 757,00 €	44 434 927,92 €	-6,35%	Total	41 614 757,00 €	44 434 927,92 €	-6,35%

La capacité d'autofinancement brute de l'exercice 2026 s'élève à 4 191 653 € et l'autofinancement net après remboursement du capital de la dette à 2 803 453 €.

2.2 La section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 14 768 843 € dont 10 130 643 € pour la réalisation de nouveaux équipements.

Des crédits pour les opérations pour le compte de tiers sont inscrits en dépenses et recettes à hauteur de 635 000 €. Il s'agit de travaux ou commandes réalisés par la Communauté d'Agglomération sur le domaine public maritime pour le compte l'Etat ou des communes (défense contre la mer).

Un apport en capital pour la SEM DES PORTS inscrit à ce stade à 2 050 000 € (dont 400 000 € correspondant à la transformation de l'apport en compte courant réalisé en 2025).

L'inscription d'un apport en avance en compte courant à la société Energie en Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour un montant de 100 000 €.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 378 200 €, auquel s'ajoute des provisions pour remboursements de dépôts de garantie et de versements de cautions pour un total de 10 000€ et une provision pour remboursement de FCTVA pour 5 000 €.

Opérations d'investissement	BP 2026	%
Eaux pluviales	3 130 294,00 €	30,90%
Sentiers cyclables	1 217 040,00 €	12,01%
Voirie communautaire et ouvrages d'art	1 963 000,00 €	19,38%
Soutien à la production de locatifs publics et à l'amélioration de l'habitat	1 118 500,00 €	11,04%
Bâtiment siège administratif	537 500,00 €	5,31%
Travaux de défense contre la mer	452 500,00 €	4,47%
SCOT/PLUIH	236 500,00 €	2,33%
Eglises et château	232 000,00 €	2,29%
Informatique	225 130,00 €	2,22%
Équipements et aménagement multiplexe, salle de gymnastique, stand de tir, salle de judo et de sports du lycée et golf	197 800,00 €	1,95%
Salle de spectacles	133 800,00 €	1,32%
ALSH et crèches	118 800,00 €	1,17%
Gendarmerie et poteaux incendie	82 000,00 €	0,81%
Epicerie solidaire et recyclerie	77 300,00 €	0,76%
Micro-folies	50 000,00 €	0,49%
BARRAGE	37 000,00 €	0,37%
Sites touristiques (moulin et vélo rail)	32 400,00 €	0,32%
Soutien aux projets agricoles	35 439,00 €	0,35%
Projet Sportif de Territoire	32 000,00 €	0,32%
Divers (réserve foncière, outillage, véhicules, mobilier...)	221 640,00 €	2,19%
Total des investissements	10 130 643,00 €	100,00%

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur de 5 279 440 €,
- Les subventions pour 1 214 182 €,
- Les opérations pour compte de tiers au titre des travaux de défense contre la mer pour 635 000 €,
- La transformation de l'avance en compte courant en capital pour 400 000 €,
- Les cessions immobilières pour 25 800 €
- Les encaissements de dépôts de garantie et remboursements de cautions pour 10 000 €
- L'inscription d'un emprunt d'équilibre 7 204 421 € à la date de ce jour.

Les subventions d'équipement inscrites sont les suivantes :

↗ Nouvelles inscriptions :	1 214 182,00 €
- Eaux pluviales fonds de concours des communes	550 000,00 €
- Piste cyclable RD6 (ETAT et Département)	336 533,00 €
- Piste cyclable Brem Sur Mer/Brétignolles Sur Mer (Département)	140 278,00 €
- Eaux pluviales, travaux de séparatif sur la commune de COEX (Département)	70 000,00 €
- Ouvrages d'art (ETAT)	63 831,00 €
- PAPI 2 et Ecours (ETAT et Département)	48 000,00 €
- Matériel pour l'économe des flux	5 540,00 €

Engagements pluriannuels envisagés

La gestion des engagements pluriannuels est assurée au moyen d'autorisations de programmes.

A ce stade, les évolutions pressenties sont retracées dans le tableau ci-dessous :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030
N°16 - Bâtiment siège administratif	4 370 000,00 €	3 636 971,78 €	520 000,00 €	213 028,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°17 - Pistes cyclables	6 452 000,00 €	3 882 487,51 €	1 217 040,00 €	1 352 472,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°18 - Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52 €	10 479 217,30 €	3 130 294,00 €	467 568,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°19 - Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000,00 €	15 120,00 €	60 000,00 €	500 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	524 880,00 €
N°20 - Ouvrages d'art	2 829 400,00 €	11 880,00 €	1 000 000,00 €	1 443 100,00 €	374 420,00 €	0,00 €	0,00 €
N°21 - SCOT PLUIH	830 000,00 €	252 550,35 €	220 000,00 €	220 000,00 €	137 449,65 €	0,00 €	0,00 €
N°22 - Soutien à l'habitat	7 661 174,00 €	1 821 613,00 €	1 118 500,00 €	1 640 000,00 €	1 640 000,00 €	1 441 061,00 €	0,00 €
TOTAL	39 219 653,52 €	20 099 839,94 €	7 265 834,00 €	5 836 168,93 €	3 101 869,65 €	2 391 061,00 €	524 880,00 €

BP 2026 VUE D'ENSEMBLE

BUDGET PRINCIPAL

Investissement

Dépenses	BP 2026	BP 2025	variation 2026/ 2025	Recettes	BP 2026	BP 2025	variation 2026/ 2025
Opérations d'équipement	10 130 643,00 €	14 281 095,45 €	-29%	Autofinancement et cessions	5 305 240,00 €	9 473 767,07 €	-44%
Travaux pour compte de tiers	635 000,00 €	672 399,56 €	-6%	Travaux pour compte de tiers	635 000,00 €	672 399,56 €	-6%
Endettement et apport en capital	3 543 200,00 €	1 774 600,00 €	100%	Recettes d'équipement et avance en compte courant	1 614 182,00 €	4 276 193,91 €	-62%
Résultat reporté	0,00 €	1 066 138,51 €	-100%	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	
Opérations d'ordre	460 000,00 €	457 000,00 €	1%	Besoin de financement	7 214 421,00 €	3 828 872,98 €	88%
Total	14 768 843,00 €	18 251 233,52 €	-19%	Total	14 768 843,00 €	18 251 233,52 €	-19%

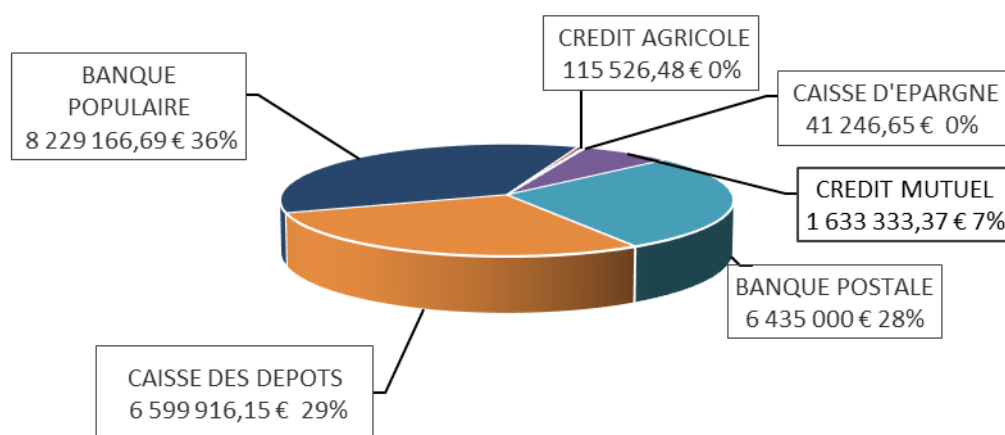
2.3 La structure de la dette

L'encours de la dette se présente de la manière suivante :

♦ Budget Principal :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2026	Taux Moyen	Durée résiduelle	Nombre de prêts
Budget Principal	23 054 189,34 €	2,02 %	17,63 ans	12

Capital restant dû au 01/01/2026 (23 054 189,34 €)



♦ Budgets Annexes :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2026	Taux Moyen	Durée résiduelle	Nombre de prêts
Budget Assainissement Régie	14 874 471,33 €	1,42 %	19 ans	14
Budget annexe PORTS	900 020,41 €	2,21 %	11 ans	5
Budget annexe Pépinière d'Entreprises	1 080 000,00 €	2,89 %	13 ans	1
Budget Annexe REOMI	40 000,00 €	0,71 %	11 mois	1
TOTAL	16 894 491,74 €	1,55 %	18 ans	21

Au 1^{er} janvier 2026 la dette consolidée, budget principal et budgets annexes s'élève à 39 948 681,08 €. Elle est constituée pour 60% de taux fixes, 25% de taux indexés au livret A et 15% de taux révisables.

L'intégralité de l'encours est classée en A1 selon la charte de bonne conduite Gissler.

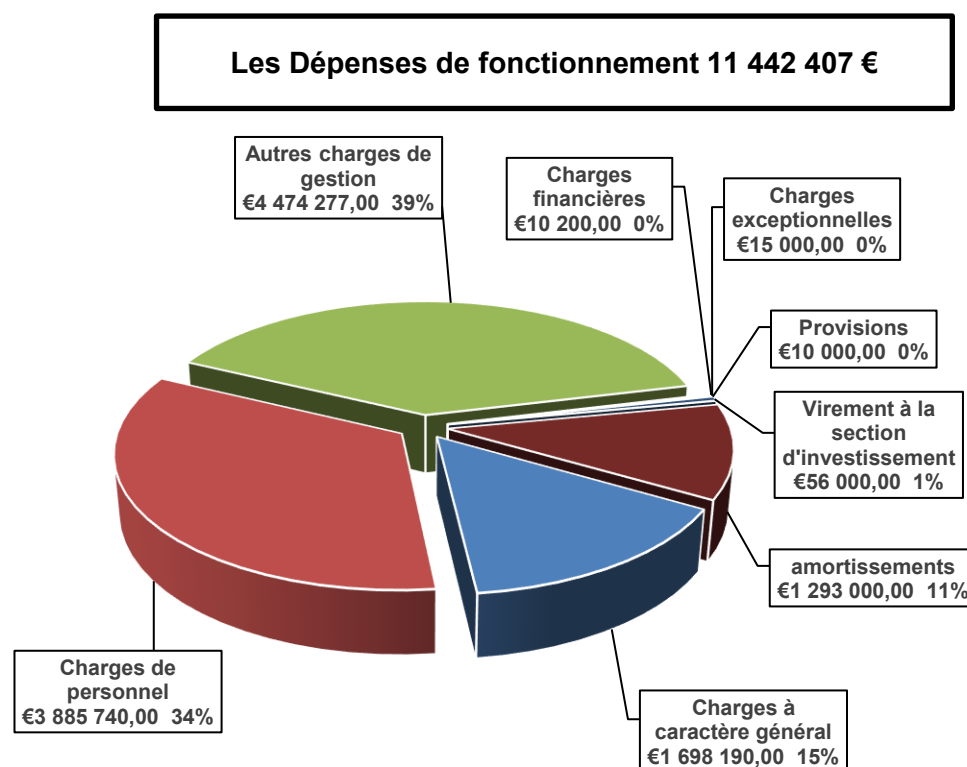
3. Les Budgets Annexes

3.1 Le budget annexe REOMI – Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

La gestion de la collecte des ordures ménagères est depuis le 1^{er} janvier 2018 financée par la redevance incitative impliquant l'individualisation des écritures comptables en un budget annexe M4, disposant de l'autonomie financière. Il s'équilibre à ce stade en section de fonctionnement à 11 442 407 € et en section d'investissement à 4 044 870 €.

La section de fonctionnement

□ LES DEPENSES



Chapitre 011 – charges à caractère général (- 15,42 %)

Les charges à caractère général du budget sont affectées à 80 % pour la flotte de véhicules de collecte (carburant et entretien), l'achat de badges d'accès aux déchèteries, l'assurance du parc de véhicules et le remboursement des frais de siège. On retrouve également à ce chapitre, les consommations de fluides, la communication, les équipements de sécurité des agents et les consommations téléphoniques et d'affranchissement.

Avec la mise en place du C0,5 (ramassage tous les 15 jours) du flux ordures ménagères en porte à porte et le renouvellement des camions, les postes entretien et carburants sont en baisse (- 185 000€). Par ailleurs le moindre achat de composteurs ainsi que de petites fournitures permettent également de réduire les crédits de ce chapitre (-100 000 €).

Chapitre 012 – charges de personnel (+ 3,18 %)

Les charges de personnel sont composées du personnel affecté à la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, au suivi administratif de la redevance et d'une quote-part du personnel commun à tous les services (ressources humaines, finances, marchés publics, direction générale).

La progression (+119 765 €) s'explique principalement par les évolutions suivantes :

Eléments impactant la masse salariale	Montant
Glissement Vieillesse Technicité et remplacement postes non pourvus en 2025	47 061,00 €
Augmentation du taux de CNRACL	39 577,00 €
Indemnité de chômage et autres charges	21 127,00 €
Intérimaires	12 000,00 €
Total	119 765,00 €

Le service collecte et traitement des ordures ménagères est composé de 67 agents.

Chapitre 65 – autres charges de gestion (+ 2,68 %)

Les crédits inscrits à ce chapitre sont majoritairement constitués de la participation versée au Syndicat Mixte TRIVALIS pour le traitement des ordures ménagères représentant un montant de 4 258 204 € pour 2026, en baisse de 132 k€. Le reversement aux communes de l'aide pour la lutte contre les déchets abandonnés est également inscrit à ce chapitre pour 132 515€.

Des crédits pour d'éventuelles créances irrécouvrables sont également inscrits à ce chapitre ainsi qu'une quote-part de l'indemnité des élus.

Chapitre 66 – charges financières

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts du prêt de 400 000€ contracté en 2016 pour le financement du matériel de collecte et aux intérêts de la ligne de trésorerie.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

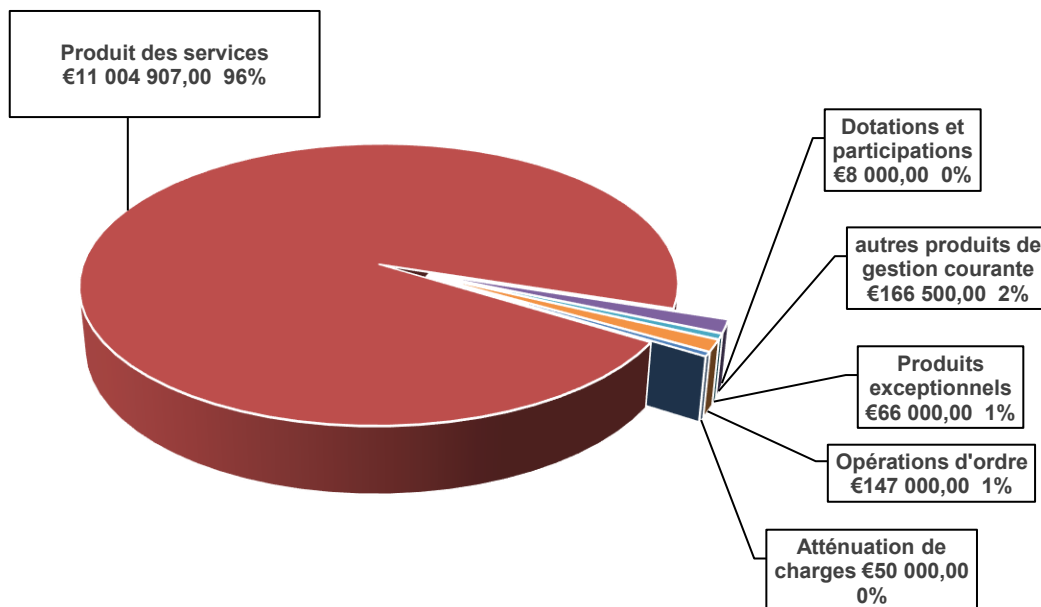
Sont inscrits à ce chapitre les crédits pour la prise en charge d'éventuels dégrèvements sur la redevance des exercices précédents.

Chapitre 68 – provisions

Sont inscrits à ce chapitre les crédits pour la prise en charge de la provision pour le compte épargne temps (CET) des agents.

□ LES RECETTES

Les Recettes de fonctionnement : 11 442 407 €



Chapitre 013 – Atténuations de charges (-35,32%)

Le chapitre baisse de 27 300 € passant de 77 300€ à 50 000€ et enregistre le remboursement des arrêts maladie.

Chapitre 70 – produits des services (-1,17 %)

Les produits des services, en baisse de 130 093 €, enregistrent la facturation de la redevance à hauteur de 10 974 907 €, ajustée à la baisse afin de tenir compte de la facturation 2025, et le loyer de la recyclerie pour 30 000 €.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Apparaissent à ce chapitre les subventions perçues dans le cadre des actions de communication.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (-16,56%)

Ce chapitre enregistre la participation versée par CITEO au titre des déchets abandonnés (129 000 €), la part agents des tickets restaurant (36 000€), la vente des vieux bacs (1 000 €) et le FCTVA (500€).

Le montant inscrit au titre des tickets restaurant est en baisse par rapport à 2025 ce qui explique l'évolution du chapitre.

Chapitre 77 – produits exceptionnels

Ce chapitre enregistre le remboursement du trop versé à TRIVALIS sur les exercices antérieurs.

Sur 2026 un remboursement de 66 000 € est annoncé. En 2025, 126 000 € avait été perçus.

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 4 044 870 € dont 3 857 870 € pour l'acquisition de matériels de collecte et la réalisation de nouveaux aménagements dans les déchèteries.

Le remboursement de la dette en capital pour 40 000 €, qui correspond au remboursement du prêt de 400 000 € contracté en 2016 pour le financement du matériel de collecte.

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur 1 202 000 €,
- Une subvention DETR de 100 000 €, pour la réhabilitation de la déchèterie de Saint Hilaire de Riez,
- Un prêt de 2 595 870 €.

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2026 est composé d'un prêt contracté en 2016 pour un montant de 400 000 €, sur 10 ans et au taux fixe de 0,71 %, et dont le capital restant dû s'élève à 40 000 €.

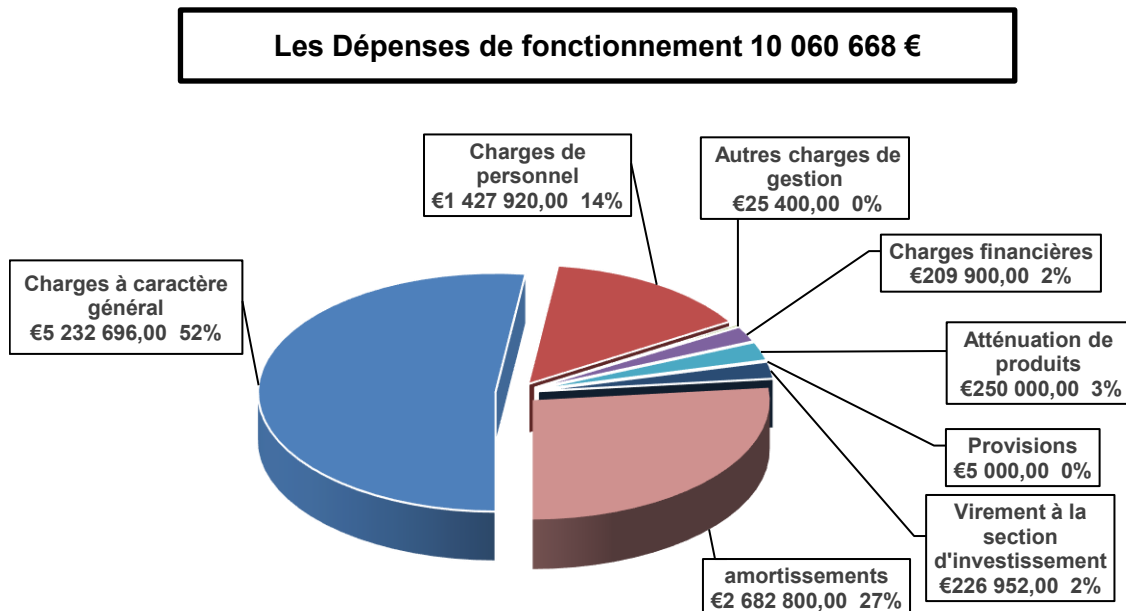
Dépenses d'équipement	BP 2026	%
Travaux déchèterie de Brétignolles Sur Mer	800 000,00 €	20,74%
Travaux déchèterie de Givrand	800 000,00 €	20,74%
Travaux déchèterie de Coëx	800 000,00 €	20,74%
Bacs roulants et points d'apports volontaires	650 000,00 €	16,85%
Véhicules de collecte	570 000,00 €	14,77%
Chariot élévateur électrique + 2 transpalettes électrique	80 000,00 €	2,07%
Matériel déchèterie de Saint Hilaire de Riez	60 000,00 €	1,56%
Travaux aire de lavage des camions	56 000,00 €	1,45%
Signalétique déchèteries	15 000,00 €	0,39%
Installation SOFREL déchèterie de Saint Hilaire de Riez	15 000,00 €	0,39%
Mobilier	10 000,00 €	0,26%
Informatique	1 870,00 €	0,05%
TOTAL	3 857 870,00 €	100,00%

3.2 Le budget annexe Assainissement Régie

Le budget du service pour l'année 2026 s'équilibre en section de fonctionnement à 10 060 668 € et en section d'investissement à 13 195 800 €.

La Section de Fonctionnement

□ LES DEPENSES



Chapitre 011 – charges à caractère général (+19,67 %)

Les charges à caractère général du budget sont composées à 68 % de la rémunération des délégataires et du remboursement des frais de gestion de la station des 60 bornes et comprennent également les crédits nécessaires au paiement :

- des consommations électriques des postes de refoulement,
- des fournitures de petit équipement,
- de l'entretien des bâtiments et réseaux,
- l'analyse des eaux de baignade,
- les autres dépenses (insertion, études, téléphonie, carburant...)
- les remboursement des frais de siège au budget principal.

La forte progression du chapitre en 2026 s'explique par la hausse des crédits inscrits pour l'entretien des réseaux (+645 k€), le marché d'exploitation (+162 k€) et les analyses des eaux de baignade (+60 k€).

Chapitre 012 – charges de personnel (+ 7,67 %)

Avec la création d'une cellule de contrôle des installations, une nouvelle organisation du service est en cours expliquant la progression du chapitre en 2026 (+101 760 €).

Eléments impactant la masse salariale	Montant
Glissement Vieillesse Technicité, création d'un poste supplémentaire et ajustement des postes prenant en compte la nouvelle organisation	72 726,00 €
Augmentation du taux de CNRACL et autres charges	29 034,00 €
Total	101 760,00 €

Le service assainissement est composé de 19 agents.

Chapitre 65 – autres charges de gestion (-18,06%)

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au coût d'hébergement des logiciels. En baisse sur l'exercice 2026.

Chapitre 66 – charges financières (-21,29 %)

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des prêts. Le vieillissement des prêts entraîne une baisse de ce chapitre.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

A compter de 2026, la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectifs », encaissée à travers la redevance d'assainissement perçue par la Communauté d'Agglomération, sera refacturée par l'Agence de l'Eau aux collectivités. Une ligne de dépense est donc à prévoir.

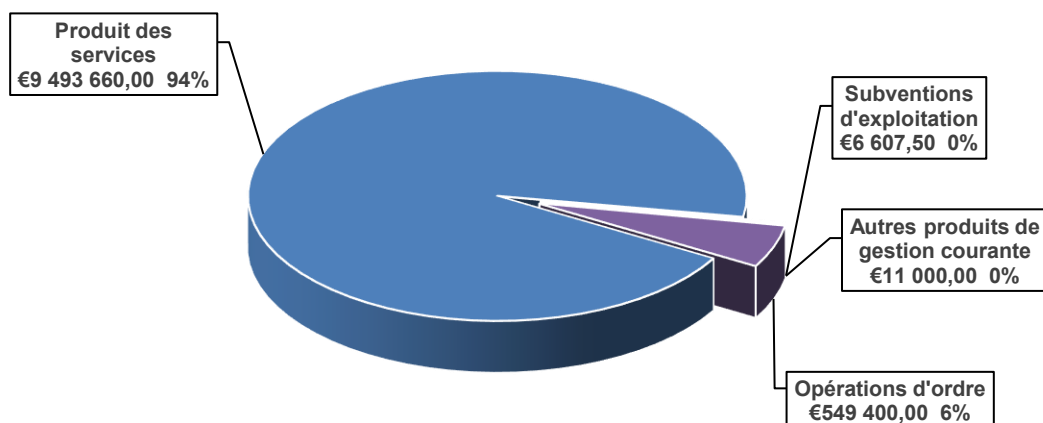
Chapitre 68 – Provisions

Sont inscrits à ce chapitre les crédits pour la prise en charge de la provision pour le compte épargne temps (CET) des agents.

En 2025 une provision de 500 000 € avait été inscrite dans le cadre la non-conformité du traitement des eaux usées de la nouvelle station d'épuration construite à Givrand.

□ LES RECETTES

Les Recettes de fonctionnement 10 060 668€



Chapitre 70 – produits des services +9,63 %

Les produits des services enregistrent :

- la facturation de la redevance pour raccordement au réseau : 840 000 €,
- la facturation de la redevance d'assainissement : 7 863 000 €
- la facturation des contrôles d'installations : 270 660 €
- la facturation du curage et sables : 30 000 €
- le reversement de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectifs » pour 490 000 €.

Les crédits pour les Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) sont inscrits en progression de 190 k€ et ceux au titre de la redevance en diminution de 84 k€.

Ceux relatifs à la facturation des contrôles effectués par la cellule de contrôle, sont inscrits avec une progression estimée de 87 250 €.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 5 octobre 2023, a décidé une harmonisation de la redevance assainissement à échéance 2031 en retenant le tarif de 2,625 € TTC/m³. Les tarifs sont votés annuellement par le Conseil Communautaire. Les tarifs de la redevance prévus pour l'exercice 2026 seraient les suivants :

COMMUNE / SECTEUR	Abonnement, part forfaitaire en €/an/abonné	Part variable sur l'ensemble des volumes €/m ³	Volume forfaitaire autres ressources (puits...) en m ³ /habitant/an
BREM SUR MER	72,18	1,28	30
BRETIGNOLLES SUR MER	72,18	1,28	30
COEX	86,91	1,48	30
COMMEQUIERS	65,05	1,37	30
GIVRAND	67,45	1,43	30
LA CHAIZE GIRAUD	77,97	1,61	30
L'AIGUILLON SUR VIE	68,87	1,51	30
LANDEVIEILLE	63,18	1,24	30
LE FENOUIILLER	53,33	1,86	30
NOTRE DAME DE RIEZ	77,90	1,36	30
SAINT GILLES CROIX DE VIE	75,64	1,50	30
ST HILAIRE DE RIEZ	87,27	1,29	30
ST MAIXENT SUR VIE	77,27	1,24	30
ST REVEREND	63,24	1,80	30
GOLF Des Fontenelles	72,27	1,46	30

Chapitre 74 – Dotations et participations et Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ces chapitres enregistrent les subventions de fonctionnement à percevoir, avec pour 2026 la RDSE « Recherche De Substances Dangereuses » au Soleil Levant pour 6 608€ et la part salariale des tickets restaurant, avec 11 000 € pour 2026.

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 13 195 800 € dont 11 602 400 € de dépenses d'équipement.

Le remboursement de la dette en capital correspond au remboursement des prêts transférés par les communes et contractés par la Communauté d'Agglomération pour un montant de 944 000 €.

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur de 2 360 352 €,
- Des subventions pour la réalisation des schémas directeurs eaux usées secteurs Nord et Sud pour 134 076 €
- Un emprunt pour 10 051 972 €.

Les dépenses d'équipement :

Dépenses d'équipement	BP 2026	%
L'Aiguillon Sur Vie (Rue Clémenceau, Rue des Fiefs et STEP)	247 000,00 €	2,13%
Brem Sur Mer (Rue de la Tonnelle, Chemin de Bacqueville et de la Mignotière et ZAE)	570 000,00 €	4,91%
Bretignolles sur Mer (Rue de la Traversée, Rue des Poirières, Impasse des Grenouilletts, Fermes Marines, STEP du Brandeau et poste de relèvement de la Gachère)	1 061 000,00 €	9,14%
Coex (Rue Louis Caiveau, réseau le long Gué Gorand et STEP)	455 000,00 €	3,92%
Commequiers (Rue des Marais, Rue du Château, Allée des Gattes et STEP)	440 000,00 €	3,79%
Le Fenouiller (Rue de la Bouguenière, Rue des Marais Salants et Rue de la Tucasserie)	307 500,00 €	2,65%
Givrand (Rue des Noues, Impasse de la Charrie et Rue des Chardonnettes et STEP)	170 000,00 €	1,47%
Landevieille (poste de refoulement)	150 000,00 €	1,29%
Notre Dame de Riez (Route des Garaterie)	15 000,00 €	0,13%
Saint Gilles Croix de Vie (Boulevard Pompidou, Pont de la Vie, Quartier de la Chapelle, Avenue Abalenet, Chemin de la Grange, Rue de Boisvinet, Avenue du Sablais, Rochebonneau)	5 292 500,00 €	45,62%
St Hilaire de Riez (Rue des Paludiers, Rue Clémenceau et Rue du Disque, Rue du Roc, Avenue des Sauges, ZAE La Chaussée, Avenue des Becs et STEP 60 Bornes)	815 000,00 €	7,02%
Saint Maixent sur Vie (Réseau amont STEP, étude nouvelle STEP et travaux)	245 000,00 €	2,11%
Saint Révérend (Rue de la sciaudière et des Tisserands)	20 000,00 €	0,17%
Nouvelle station d'épuration à Givrand	462 800,00 €	3,99%
Travaux suite Schéma Directeur	700 000,00 €	6,03%
Etudes (Diagnostic EU Secteur Soleil Levant)	550 000,00 €	4,74%
Renouvellement parc informatique, matériel et logiciel	21 600,00 €	0,19%
Renouvellement des SOFREL pour accès à distance des ouvrages	80 000,00 €	0,69%
TOTAL	11 602 400,00 €	100,00%

La construction de la nouvelle station d'épuration au lieu-dit « Tous Vents » à Givrand fait l'objet d'une autorisation de programme dont la répartition est la suivante :

Autorisation de Programme	Montant opération	Crédits de paiement à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
N°1 - Station épuration Givrand	43 000 000,00 €	42 370 589,03 €	462 800,00 €	166 610, 57 €
TOTAL	43 000 000,00 €	41 370 589,03 €	462 800,00 €	166 610,57 €

3.3 Le budget annexe SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif)

Le budget primitif 2026 SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) s'équilibre en section de fonctionnement à 104 750 €.

Il enregistre en dépenses l'achat de fournitures pour la réalisation des contrôles réalisés en régie et des frais de personnel associés, refacturés par le budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE.

Depuis l'exercice 2025, les contrôle de conception et de bonne exécution sont effectués par les agents de la Communauté d'Agglomération avec la création d'une cellule de contrôle.

Le chapitre à caractère général supporte les frais de maintenance du logiciel technique et diverses adhésions et le chapitre des charges de personnel le coût du personnel affecté au contrôle des installations.

Est reconduite également la politique d'aides aux particuliers pour la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, estimée à 50 000 €.

En recettes, sont enregistrées les redevances payées par les usagers, les pénalités pour absence d'installation et la subvention versée par le budget principal pour l'équilibre du budget.

3.4 Le budget annexe ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le budget primitif 2026 ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES s'équilibre en section de fonctionnement à 1 915 075 € et en section d'investissement à 1 181 555 €.

Les inscriptions budgétaires en dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Acquisitions foncières sur Saint Gilles Croix de Vie pour 520 000 € et sur Commequiers pour 36 800 €.
- Des études pour 124 000 € (Aiguillon Sur Vie, Brétignolles Sur Mer, Commequiers, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, Saint Révérend et le Vendéopôle)
- Des extensions et achèvements de zones : 398 500 €
 - ↳ Saint Révérend « la Maubretière » : 140 000 €
 - ↳ Coëx « Extension est Odyssée » : 150 000 €
 - ↳ Le Fenouiller « La Fraignaie » : 5 000 €
 - ↳ La Chaize Giraud « la Croisée Mairand » : 60 000 €
 - ↳ Saint Hilaire de Riez « Les Taillées » : 5 000 €
 - ↳ Saint Gilles Croix de Vie : 10 500 €
 - ↳ Saint Maixent Sur Vie « Le Fief du Moulin » : 28 000 €
- Des frais divers (entretien et taxes foncières) : 12 255 €
- Des frais de personnel (service développement économique) : 90 000 €

Les inscriptions budgétaires en recettes de fonctionnement, ventes de terrains, pour 631 265 € sont les suivantes :

- La Maubretière – Saint Révérend : 112 540 € 2 parcelles
- La Croisée Mairand – La Chaize Giraud : 40 404 € 2 parcelles
- Le Peuble – Brétignolles Sur Mer : 21 810 € 1 parcelle
- Pôle Odyssée – Coëx : 148 820 € 6 parcelles
- La Fraignaie - le Fenouiller : 45 084 € 1 parcelle
- Les Taillées – Saint Hilaire de Riez : 123 680 € 2 parcelles
- Saint Maixent Sur Vie : 138 917 € 3 parcelles

La section d'investissement qui s'élève à 1 181 555 € est constituée des opérations programmées en 2026 en fonctionnement (opérations de stock) financées par les ventes de terrains à hauteur de 631 265€ (opérations de déstockage) et un emprunt inscrit à hauteur de 550 290 €.

3.5 Le budget annexe ENSEMBLE IMMOBILIER BÉGAUDIÈRE

Le budget primitif 2026 ENSEMBLE IMMOBILIER BEGAUDIERE s'équilibre en section de fonctionnement à 117 184 € et en section d'investissement à 75 274 €.

Dans ce budget sont retracées les opérations se rapportant au bâtiment hébergeant la société NV EQUIPMENT installée à Saint Gilles Croix de Vie.

Des dépenses constituées :

- Des charges réelles (Taxe foncière, entretien du bâtiment et assurance) pour 41 910 €
- De l'autofinancement (amortissements et virement) pour 75 274 €

Des recettes constituées de :

- La facturation à NV EQUIPMENT (loyer et taxe foncière) pour 112 184 €
- L'amortissement des subventions pour 5 000 €

Une section d'investissement s'élevant à 75 274 € constituée en dépenses d'une provision pour travaux sur le bâtiment pour 70 274€ et de l'amortissement des subventions d'équipement pour 5 000 €.

Les recettes quant à elles sont constituées de l'autofinancement (virement et amortissements) pour 75 274 €.

3.6 Le budget annexe PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Le budget primitif 2026 PEPINIERES D'ENTREPRISES s'équilibre en section de fonctionnement à 162 890 € et en section d'investissement à 109 640 €.

La section de fonctionnement enregistre les charges liées à la gestion des bâtiments situés à Brétignolles Sur Mer et Saint Révérend, financées par les loyers versés par les entreprises accueillies.

Des dépenses constituées de :

- Charges réelles à hauteur de 57 250 € (fluides, entretien, taxe foncière et petit équipement et charges financières) dont 15 450 € affectés à l'hôtel d'entreprises du Vendéopôle et 41 800 € à celui de Brétignolles Sur Mer
- De l'autofinancement (amortissements et virement) pour 105 640 €

Des recettes constituées de :

- La facturation aux locataires (loyer et charges locatives) pour 50 703 €
- La participation versée par le budget principal pour 104 112 €
- L'amortissement des subventions pour 8 075 €.

Les crédits inscrits en section d'investissement se décomposent donc ainsi :

- Hôtel d'entreprises au Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : 1 900 €
- Hôtel d'entreprises à Brétignolles Sur Mer : 15 665 €
- Remboursement du capital du prêt : 80 000 €,

Les recettes de la section se décomposent :

- De l'autofinancement (virement et amortissements) : 97 565 €.

3.7 Le budget annexe PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Le budget primitif 2026 PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'équilibre en section de fonctionnement à 4 012 759 € et en dépenses d'investissement à 2 808 398 €.

Avec le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie, l'agglomération n'aura plus la qualité de concessionnaire du Département ni celle d'autorité subdéléguante du port de plaisance.

Toutefois et dans le cadre du débouclage de cette concession diverses écritures doivent être opérées afin de clore les relations d'une part entre la Communauté d'Agglomération et la SEMVIE (le subdéléguataire) et d'autre part entre le Département de la Vendée et la Communauté d'Agglomération (le concessionnaire).

Ceci se caractérise par les écritures suivantes retracées au sein du budget annexe PORTS :

- Versement d'une indemnité de fin de concession par le Département de la Vendée à hauteur de 3 633 243 € (VNC des biens, déduite des subventions et capital restant dû des prêts)
- Versement d'une indemnité de fin de concession versée à la SEMVIE pour 208 300 € (VNC des biens, déduite des subventions et capital restant dû des prêts)
- Reversement au Département de l'excédent (trésorerie) constaté au 31/12/2025 sur l'activité du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie pour un montant de 924 061 € (article 6588 en dépenses pour 2 867 921 € et 1 943 860 € en recettes à l'article 1068)

Les charges réelles de la section de fonctionnement se décompose ainsi :

- Des charges à caractère général pour 53 400 €. On retrouve à ce chapitre des provisions pour honoraires de conseil, la remise en état du site de la Normandelière et le suivi naturaliste ainsi que la taxe foncière des acquisitions immobilières effectuées sur la commune de Brétignolles Sur Mer.
- Des frais divers de gestion pour 3 076 721 € (reversement à la SEMVIE de l'indemnité de fin de concession et de l'excédent, section de fonctionnement, au 31/12/2025 au Département de la Vendée).
- Des charges financières pour 15 100 €.
- Des charges exceptionnelles à hauteur de 3 000 € pour permettre le remboursement des réservations d'anneaux au port de Brétignolles.
- Des dotations aux amortissements pour 284 470 €.

Les recettes réelles sont constituées de l'indemnité de fin de concession versée par le Département de la Vendée pour 3 633 243 €.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 113 911 € et correspondent au remboursement des études supportées par la commune de Brétignolles Sur Mer pour le projet de port de plaisance.

La section d'investissement supporte également en dépenses le remboursement du capital des prêts en cours pour un montant de 66 700 € et du reversement au budget principal de la Communauté d'Agglomération, de l'excédent prévisionnel estimé à 627 787 €.

Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- L'autofinancement découlant du versement de l'indemnité de fin de concession versée par le Département et de l'amortissement des biens, pour 2 228 330 €.
- La cession de biens immobiliers à la commune de Brétignolles Sur Mer pour 379 516 €.

4. Consolidation des Budgets 2026

Budgets	BP 2026	
	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Budget Principal	14 768 843,00 €	41 614 757,00 €
Budget annexe REOMI	4 044 870,00 €	11 442 407,00 €
Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE	13 195 800,00 €	10 060 668,00 €
Budget annexe SPANC		104 750,00 €
Budget annexe Zones d'Activités Economiques	1 181 555,00 €	1 915 075,00 €
Budget annexe Ensemble Immobilier Bégaudière	75 274,00 €	117 184,00 €
Budget annexe Pépinière d'Entreprises	109 640,00 €	162 890,00 €
Budget annexe PORTS du Pays de St Gilles Croix de Vie	2 808 398,00 €	4 012 759,00 €
TOTAL	36 184 380,00 €	69 430 490,00 €